

POLE COMPETITIONS

PROCES – VERBAL

COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

REUNION DU 15 NOVEMBRE 2022

PV N.10

PRÉSIDENT : M. LIOBET GUILHEM

PRÉSENTS : MM. DUGENY RODOLPHE - COUTURAUD CORENTIN – FRACHET OLIVIER –
DUFOSSET ALEXANDRE- BALESTRAT CHRISTIAN

EXCUSES : MM. RADIN SAMUEL – VILLNEUVE MICHEL

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat(Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

**La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude +
Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.**

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

Carton Vert Attitude +

**Lors des 4 premières journées de championnat les membres de la Commission des Jeune se sont déplacés sur les rencontres pour vérifier et venir en aide aux clubs pour le déroulement de l'action.
La commission rappelle aux clubs et aux éducateurs que la mise en place du carton vert est OBLIGATOIRE.**

**La commission continuera à visiter les clubs pour leurs matches
Match visite U15 D2 Poule A US Nantiat / Ent Beune/Bonnac**

POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

CATÉGORIE U15

U15 D2 Poule A

Match n°51952 .1 Ent Foot Sud La Croisille / Ent Ambazac Folles_du 12/11/22 :

Forfait de l'équipe Ent Ambazac Folles

Résultat : Ent Foot Sud La croisille : 3 (3 pts) / Ent Ambazac Folles : 0 (-1pt)

Le club d'Ambazac sera débité de la somme de 22 € pour son 1^{er} forfait.

U15 D1 :

Match n°51825.1 AS Panazol / Aurence Roussillon FC du 19/11/22 :

En accord avec les 2 club, la rencontre se déroulera sur le terrain d'Aurence Roussillon .

Critérium U15 foot a 8 :

Match N°52424.1 Limoges Vigenal FC / Us Saint Léonard de Noblat 2_du 12/11/22 :

Forfait US Saint Léonard de Noblat 2

Résultat : Limoges Vigenal : 3 (3 pts) / US Saint Léonard de Noblat 2 : 0 (-1 pt)

Le club de l'US St léonard de Noblat sera débité de la somme de 22 € pour son 1^{er} forfait.

Match N° 52423.1 USA Condat sur Vienne 2 / US Feuillardier 2_du 12/11/22 :

Amende de 21 € pour le club de Condat sur Vienne pour Feuille de match hors délai.

Match N° 52425.1 Limoges ASPTT / SA Le Palais 2_du 12/11/22 :

Amende de 21 € pour le club de Limoges ASPTT pour Feuille de Match hors délai

POLE COMPETITIONS

PROCES – VERBAL

COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

Coupe U17 consolante :

Malgré l'engagement tardif du club de Limoges Bastide et du fait que le 1^{er} tour n'a pas eu lieu et après validation par le comité de direction, la commission décide d'intégrer l'équipe pour le compte de la coupe consolante.

La somme de 23 € sera prélevée au club de Limoges Bastide pour Engagement hors délai.

Les clubs voulant recevoir les finales principale et consolante le samedi 17 juin sont invités à déposer leur candidature au près du District de la Haute-Vienne

Coupe U15 :

Les clubs voulant recevoir la finale principale et consolante le samedi 3 juin sont invités à déposer leur candidature au district de la Haute-Vienne.

COUPE U19

Les clubs voulant accueillir la finale le Dimanche 11 juin sont invités à déposer leur candidature au District de la Haute-Vienne.

Prochaine réunion de la Commission des jeunes le mardi 23 Novembre 18h

Le Président
M. LIOBET GUILHEM

Le secrétaire
M. DUFOSSET Alexandre

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI